

COMITÉ TECHNIQUE PSYCHIATRIE SÉANCE PLÉNIÈRE Compte-rendu de réunion

Date : 5 juillet 2019

Heure : 14h-16h

Lieu : ATIH Paris

Participants

- **FHF** C. Schmitt, V. Roques
- **FHP-Psy** D. Castillo, A Longone
- **FEHAP** C. Lepoutre, B Channac
- **DREES**..... F. Toutlemonde
- **DGOS**.....A. Aymé
- **ATIH** MC. Clément, J. Dubois, A. Ellini, R. Harizi

Absents – Excusés

- S. Gomez (*FHF*)
- P. Dunezat, Anne Iecoq (*FEHAP*)
- O. Drevon (*UNC-Psy*)
- E. Chomette (*CNIM*)
- A. Fouard, F. Muller (*CNAM*)
- A. Roelens, A. Stril (*DSS*)

L'ordre du jour de la réunion porte sur les points suivants :

Point d'information : Publications

- Avancée des travaux :
 - SG « Qualité des données du RIM-P »
 - Isolement contention : bilan qualité des données M12 2018 et évolution 2020
 - Évolution 2020 du RIM-P
 - SG « Mesures des coûts »
- Question diverses et agenda

1. POINTS D'INFORMATION

Diapo 4 à 8

La présentation des propositions d'évolution 2019 de la CIM-10 et de la CCAM ne soulève pas de remarques particulières.

Diapo 9

L'ATIH rappelle les dates de publication des différents documents techniques depuis la dernière réunion du 11 décembre 2018.

Diapo 10 et 11

L'ATIH annonce qu'à la suite de la demande du Groupe de travail « Qualité », un nouveau tableau Ovalide dédié aux actes CCAM les plus spécifiques de la psychiatrie a été créé : Tableau Ovalide [1.D.2.CCAM] A

L'ATIH annonce que les tableaux Ovalide « [1.D.2.DIAGxxx] - Liste des diagnostics » ont évolué. Pour chaque code CIM-10, sont maintenant restitués les files actives, le nombre d'actes ambulatoires et le nombre de journées de présence sur la période de transmission (ainsi que le pourcentage d'utilisation en position de DP ou de DA).

Diapo 14

L'ATIH annonce que la mise à jour et le développement des logiciels Dalia ne sont plus assurés.

En remplacement, elle met à disposition des établissements qui le souhaitent et gratuitement, un nouvel outil « Visual qualité » qui permet d'identifier les RPS et RAA repérés comme « atypiques » par les tests des tableaux Ovalide « Qualité ».

Diapo 15

L'ATIH annonce que les codes CIM-10 F09, F69, F89 et F99, codes très imprécis, sont typés « interdit » à l'utilisation en position de diagnostic principal (DP) et de diagnostic associé (DA) dans le kit nomenclature CIM-10 2019 (Code type psy = 1). Ils seront signalés comme tel par le logiciel Pivoine (le test reste néanmoins non-bloquant).

Diapo 16

L'ATIH annonce la mise en œuvre d'un nouveau recueil en lien avec la réforme du financement des transports intra et inter établissements. Ce recueil se fera à partir de M6, pour une date effective au 1^{er} mai 2019, par un fichier de type Fichsup pour les établissements sous DAF et via le RSF pour les établissements financés par l'OQN.

L'ATIH annonce qu'une notice technique dédiée sera publiée pour expliciter les consignes du recueil.

La FHP-Psy alerte la DGOS sur le délai jugé trop long qui a été nécessaire pour la publication de la notice technique et la mise en œuvre de ce recueil.

Nb : A noter que depuis, la « [Notice technique Campagne tarifaire 2019 - Financement transports intra et inter établissement](#) » a été publiée le 15 juillet 2019.

Diapo 18

L'ATIH annonce que le logiciel Pivoine intégrera un nouveau test de non-conformité « Finess géographique hors référentiel ». Ce test se réfère au Fichier « référentiel » des Finess géographiques mis à jour régulièrement à partir des codes d'établissements du répertoire Finess national. L'ATIH précise que cette évolution s'inscrit dans la dynamique d'amélioration de la qualité des données du RIM-P. Les membres du groupe de travail confirment la qualité variable du remplissage de ces informations entre les établissements et donc l'intérêt de cette évolution.

2. SG « QUALITÉ DES DONNÉES DU RIM-P »

➤ RECUEIL ISOLEMENT CONTENTION

Diapo 23 à 27 et annexes

L'ATIH rappelle que l'intégration de la description de l'isolement et de la contention dans le RIM-P fait suite à la demande de la DGOS au comité technique du [27 juin 2017](#).

Les modalités de ce recueil s'appuient à la fois sur une instruction ministérielle¹, sur les recommandations de bonnes pratiques de la HAS publiées en mars 2017² et sur l'expression de besoin formalisée par les 2 rapporteurs de la thématique « limitation et encadrement du recours aux soins sans consentement et aux pratiques de contention et d'isolement » du comité de pilotage national de la psychiatrie.

L'ATIH annonce qu'un bilan de la qualité des données du recueil Fichcomp du M12 2018 a été réalisé par l'ATIH et présenté à la dernière réunion du sous-groupe « Qualité des données du RIM-P ». Les principaux résultats sont présentés en annexe du diaporama.

L'ATIH présente une synthèse des principaux constats.

Les membres de sous-groupe « Qualité des données du RIM-P » ont demandé que le nom de la variable « Isolement thérapeutique » soit remplacé par « Isolement » dans le Guide méthodologique afin d'être en conformité avec les dernières recommandations de la HAS et de la Loi. **Le comité technique valide cette proposition.**

Diapos 28 à 34

L'ATIH rappelle que les propositions d'évolutions du recueil demandées par les 2 rapporteurs de la thématique « Isolement et contention » auprès du Copil national de la psychiatrie ont été travaillées

¹ Instruction DGOS du 29 mars 2017 : http://solidarites-sante.gouv.fr/fichiers/bo/2017/17-04/ste_20170004_0000_0050.pdf

² Publication HAS : https://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_2055362/fr/isolement-et-contention-en-psychiatrie-generale

dans le cadre du sous-groupe « Qualité des données du RIM-P » et validées lors de la dernière réunion.

L'ATIH rappelle que la mise en œuvre de ces évolutions est prévue pour le 1^{er} janvier 2020.

Le comité technique valide la proposition faite pour l'intégration de ces nouvelles variables dans le FICHCOMP Isolement Contention.

L'ATIH rappelle que ces évolutions vont nécessiter l'élaboration d'un texte réglementaire (nouvelle instruction DGOS) et feront partie du cahier des charges à destination des éditeurs de logiciels.

➤ EVOLUTION RIM-P 2020 ET TRAVAUX EN COURS

Diapo 38

Arrêt de la transmission des fichiers de recueil de l'activité ambulatoire sous format agrégé

L'ATIH propose de supprimer la possibilité de transmettre les données de l'activité ambulatoire sous forme agrégée à partir du 1^{er} janvier 2020.

Elle annonce que ce mode de transmission ne concernait en 2018 que 4 établissements, dont 3 par ailleurs transmettent également des données d'activité ambulatoire sous le format détaillé.

Le comité technique valide cette proposition.

Diapo 39 à 42

Chainage de l'activité ambulatoire exclusive

L'ATIH rappelle que le 1^{er} axe de son programme de travail sur l'évolution du RIM-P défini pour 2019 concernait l'amélioration de la description des parcours des patients pris en charge en psychiatrie.

Elle rappelle que les patients pris en charge exclusivement en ambulatoire et plus généralement dans des formes d'activités non facturables, ne peuvent voir leur données liées au reste des données du Système nationales des données de santé (SNDS).

L'ATIH rappelle que le N° d'assurance maladie (et le NIR) crypté permet de faire le lien entre les différentes données relatives à la consommation de soins d'un patient (DCIR, PMSI, etc.).

L'ATIH rappelle que cet axe de travail s'inscrit dans l'objectif d'amélioration de la description du parcours des patients, que ce soit au niveau d'un GHT ou au niveau national. Il peut également contribuer à l'amélioration des problématiques d'identito-vigilance au niveau des établissements.

La génération du numéro de chainage des données PMSI se fait à partir du N° de sécurité sociale, de la date de naissance et du sexe du patient.

L'ATIH propose la production d'un nouveau fichier (IPP-ID) associant pour chaque Identifiant Permanent du Patient (IPP) les données nécessaires à la création du N° de chainage (N° de sécurité sociale, sexe, date de naissance, clé) national. Ce Fichier serait traité par le logiciel MAGIC simultanément au fichier VID-HOSP.

L'ATIH précise que le fichier IPP-ID ne sera pas transmis sur les plateformes e-pmsi.

L'ATIH souligne que cette proposition présente l'avantage de s'adapter à l'ensemble des configurations des SIH et d'être la plus simple à mettre en œuvre pour les DIM.

L'ATIH rappelle que le recueil du N° de sécurité sociale (dans l'attente du recueil du NIR) au niveau des structures ambulatoires, est conditionné à la mise en œuvre d'une évolution réglementaire (évolution de l'arrêté PMSI).

Le comité technique valide cette proposition.

Diapo 43 à 45

Recueil des journées de présence pour les PEC à temps partiel

L'ATIH propose que le support de ce recueil soit un nouveau fichier de type Fichcomp afin de ne pas déstructurer le RIM-P.

Ce Fichier précisera pour chaque venue ou séance à temps partiel, le N° du séjour, la date, la forme d'activité ainsi que le type de venue ou de séance et s'il s'agit d'une prestation pour un établissement de psychiatrie (PIE) ou d'un autre champ d'activité comme le MCO ou le SSR (PIA).

Le comité technique valide cette proposition.

3. SG « MESURE DES COÛTS EN PSY »

L'ATIH rappelle que dans l'enquête de couts 2017 de nouvelles sections de « plateaux techniques spécifiques » ont été créées dans l'arbre analytique. Il s'agit d'activités en intérieur (culturelles ou artistiques), activités en extérieur, cuisine, gymnase, etc. Ces nouvelles sections pouvaient être utilisées si les établissements le souhaitaient dans le cadre de l'enquête de cout ou du RTC. Au total, en 2017, elles ont été renseignées par 73.5% des établissements participants à l'enquête et par 11.4% des établissements remplissant le RTC.

L'ATIH rappelle les différents types de restitutions dont bénéficient les établissements participants à l'enquête et annonce le lancement d'une nouvelle modalité de restitution permettant aux établissements volontaires d'intégrer une nouvelle base de données leur permettant de se comparer mutuellement.

L'ATIH annonce que l'enquête est reconduite sur les données 2018 et que l'ensemble de la documentation est publiée sur [une page dédiée du site internet de l'ATIH](#).

4. QUESTIONS DIVERSES

La DREES alerte sur les difficultés des établissements à remplir l'enquête annuelle SAE du fait du manque d'homogénéité qui peut exister avec le RIM-P (libellé, Finess, etc...). Elle annonce travailler sur une note de synthèse à ce propos.

Dans ce cadre, la DREES demande la modification dans le guide méthodologique de production du RIM-P du libellé « Placement familial thérapeutique » en « Accueil familial thérapeutique » pour être en conformité avec l'[Arrêté du 1 octobre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des services d'accueil familial thérapeutique](#)

Le comité technique valide cette proposition.

La DGOS annonce que des travaux sur le régime des autorisations en psychiatrie débuteront en septembre 2019. Ces travaux devraient contribuer à améliorer la qualité et l'homogénéité des 2 recueils (SAE et RIM-P).

5. AGENDA

La prochaine séance du Comité technique Psychiatrie plénier se tiendra **fin 2019** **(date à préciser)** (antenne parisienne de l'ATIH).